

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Le 26 novembre 2014

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et Bois-des-Filion / Questions complémentaires du 26 novembre 2014

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, les réponses aux trois questions transmises par la Commission le 26 novembre dernier :

Question 1 : Est-ce qu'un guide concernant la restauration et la compensation des milieux humides est en préparation à votre ministère?

Réponse : Pour l'instant il n'y a aucun guide sur la restauration et la compensation en préparation. Le document « Les milieux humides et l'évaluation environnementale », que nous vous avons transmis le 9 octobre dernier, est le document encadrant la compensation des milieux humides au MDDELCC.

Question 2 : Est-ce que dans le cadre de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* ce type de guide est planifié?

Réponse : Pour le moment, ce type de guide n'est pas planifié.

...2

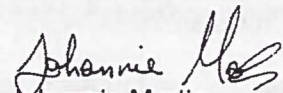
Question 3 : Quel est le statut actuel et projeté de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*?

Réponse : Tel que prévu à l'article 5 de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*, l'article 2 de cette loi cessera d'avoir effet « le 24 avril 2015 sauf si à cette date une loi prévoyant des règles concernant la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques et proposant l'abrogation de cet article a été sanctionnée; dans ce dernier cas, l'article 2 cesse d'avoir effet à la date de la sanction de cette loi. »

Le MDDELCC travaille présentement à l'élaboration d'un nouveau projet de loi.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question ou tout commentaire supplémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.



Johannie Martin
Chargée de projet